

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 34 (1946)

**Heft:** 710

  

**Artikel:** Un manifeste des femmes américaines pour l'heure zéro...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265838>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de chèques postaux I. 943

|                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |                                                                                                        |                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FONDATEUR DU JOURNAL</b><br>Emilie GOURD<br><b>RÉDACTION</b><br>M <sup>me</sup> WILÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges<br><b>ADMINISTRATION ET ANNONCES</b><br>M <sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne | <b>Organe officiel</b><br>des publications de l'Alliance nationale<br>de Sociétés féminines suisses<br>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs | <b>ABONNEMENTS</b><br>SUISSE 1 an Fr. 6.—<br>6 mois 3.50<br>ETRANGER . . . 8.—<br>Le numéro . . . 0.25 | <b>ANNONCES</b><br>11 cent, le mm.<br>Largeur de la colonne : 70 mm.<br>Réductions p. annonces répétées<br>Les abonnements partent de n'importe quelle date |
|                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         | MAZZINI.                                                                                               |                                                                                                                                                             |

Que la femme soit votre égale dans la vie civile et politique! Vous êtes les deux ailes de l'âme humaine vers l'idéal que nous devons atteindre.

## Les électeurs bâlois ont repoussé par 19898 voix contre 11709, le projet de loi accordant les droits politiques aux femmes bâloises.

Les féministes de Suisse romande partagent la déception des suffragistes de Bâle qui se sont dépensées sans compter pendant une dure campagne de propagande minutieusement préparée et brillamment menée. Cette campagne de propagande ne fut pas vaine puisqu'elle a amené la minorité acceptante de 6711 voix en 1920, et de 6152, en 1927, à 11709 en 1946, soit le 35 % des suffrages en 1920, le 29 % en 1927 et le 37 % en 1946.

Nous consacrerons à ce scrutin un article plus détaillé dans notre prochain numéro. Mais en attendant, nous constatons qu'en Suisse, en effet, la mentalité de la majorité des citoyens n'a pas évolué. La guerre ne lui a rien appris. Dans un de nos cantons qui passe pour avoir des idées avancées, la plupart des électeurs considèrent les femmes comme des compatriotes subalternes, et ils se montrent incapables de reconnaître une loi équitable et nécessaire au bien du pays.

Alors? — Alors, plus que jamais, le vote des femmes est indispensable et plus que jamais nous devons convertir, éduquer chacun et chacune autour de nous. Au travail!

Le Mouvement Féministe.

## Un manifeste des femmes américaines pour l'heure zéro...

Pour compléter l'article paru dans le Mouvement Féministe du 8 juin, nous donnons ici la traduction du très intéressant manifeste qui fut lu et adopté à la Conférence de New-York les 6-8 mai 1946. En voici le texte :

Le rideau est maintenant tombé sur une époque hideuse, au cours de laquelle la société, dirigée seulement par la moitié de la famille humaine, a écrit sa triste histoire avec le sang d'innombrables millions d'êtres humains et avec les larmes des femmes qui, dans tous les siècles, ont porté le fardeau de la guerre. Ayant échoué dans leur recherche de la paix, et n'ayant pas réussi à éviter les guerres, les hommes ont été inévitablement conduits à augmenter la terreur et la férocité des conflits. Les faits historiques sont là qui révèlent que la volupté du pouvoir, l'égoïsme, l'accaparement des biens et le principe que « la puissance crée le droit » ont prévalu comme seuls mobiles de générations successives.

C'est pourquoi, maintenant, nous tous, membres de l'humanité qui vivons quelque part sur la surface de la terre, femmes et hommes, sauvages et civilisés, de races colorées ou de race blanche, athées ou disciples d'une religion, nous subissons la menace de la destruction totale dans un enfer édifié par l'homme.

Cependant, enfin libérées, les femmes du monde entier peuvent parler et s'adonner librement à leur mission naturelle de pacificatrices et de protectrices; elles peuvent élever la voix en faveur de la loi, de l'ordre et de la sécurité,

contre les machinations qui mènent à la guerre. La charte de l'organisation des Nations Unies leur en accorde la possibilité et une responsabilité nouvelle; dans la première phrase du préambule, elle dit :

Nous les peuples des Nations Unies, décidés à affirmer notre foi dans les droits fondamentaux, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des hommes et des femmes, et des nations grandes et petites... avons accepté la charte des N.U. et avons décidé de fonder une organisation internationale qui sera appelée les Nations Unies.

et de nouveau au Chapitre III à l'article 8, la charte dit :

Les Nations Unies ne feront aucune restriction à l'élection d'hommes et de femmes qui participeront à tous les postes, et à conditions égales, au travail de leurs organes principaux ou secondaires.

Malheureusement des siècles de silence forcé ont laissé leur empreinte. La femme a accepté d'être l'observatrice passive et non pas l'initiatrice de plans hardis pour le bien de l'humanité. Elle a été formée à se tenir écartée de la politique, comme d'une chose décevantement incompatible avec son sexe et à accepter humblement le statu quo du monde régi par les hommes.

Et cependant, le fait de participer au gouvernement n'est pas du ressort de la politique avec tout ce que ce mot implique. Il peut et devra être porté au niveau le plus élevé des devoirs de l'homme d'Etat; ainsi seulement nous pourrions aller vers l'âge d'or de l'énergie atomique, préparés en vue du bien de l'humanité et non pour sa destruction totale et fanatique.

Au premier abord cela peut sembler sans espoir pour les femmes d'entreprendre ainsi, à l'heure zéro, cette tâche ultime, cependant une action rapide, tel le geste involontaire et pourtant sage que toute mère fait pour protéger son enfant à l'heure du danger, peut seul sauver notre civilisation.

1° Chaque femme doit demander soit par lettres, soit par dépêches aux membres de son gouvernement, que des femmes qualifiées soient envoyées comme déléguées à toute conférence internationale et aussi, comme membres, à toute commission internationale. Elle devrait présenter des noms soigneusement choisis pour ces représentantes qui seront de préférence désignées par les associations féminines, parmi les femmes ayant une mentalité internationale.

2° Elle doit devenir une observatrice vigilante au coup d'œil perçant, pour surveiller toute loi en discussion, toute proposition pour des contrôles nationaux et internationaux, déposée par les législateurs. Le critère de son acceptation ou de son refus devrait être: sera-ce un avantage pour le plus grand nombre ou seulement un moyen de servir les intérêts d'un groupe restreint égoïste? Est-ce que cette décision favorisera le bien-être de l'humanité, la justice et la fraternité internationales sans aucun préjudice résultant de la nationalité, de la race, de la couleur, de la religion, du sexe ou du statut économique? Fera-t-elle naître la bonne volonté dans la communauté des nations, ou au contraire la méfiance et les soupçons? Qu'elle appartienne ou non à un groupe organisé, elle doit écrire ou téléphoner de suite son approbation ou sa désapprobation aux députés, aux législateurs, à son conseil municipal. Elle ne doit pas penser que quelqu'un d'autre le fera à sa place pas plus qu'elle n'attendra que les voisins appellent les pompiers lorsque sa maison brûle.

3° Elle doit se considérer comme le missionnaire, chargé de prêcher l'évangile du droit de bourgeoisie mondial, dans son entourage, à chaque heure du jour.

4° Elle doit se renseigner par tous les moyens mis à sa disposition: journaux, hebdomadaires, livres, radio et par le contact journalistique, avec les habitudes, les traditions, l'histoire et les problèmes de

ses voisins sur toute la surface du globe. 5° Elle doit devenir un membre actif d'une organisation dont le but est la sécurité collective et qui est en rapport avec les femmes d'autres pays.

Victor Hugo a écrit: « Aucune armée ne peut résister à la force d'une idée dont le temps est venu ». L'idée c'est la chaîne constituée autour du monde par les femmes, chaîne forgée par l'amitié et l'aide mutuelle dans le but d'établir une paix durable. Le Temps est maintenant.

Dans ce but le Conseil national des femmes des Etats-Unis propose la règle de conduite suivante que chaque femme peut adopter :

- « Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour accomplir les devoirs d'une bonne citoyenne dans une communauté mondiale: 1. En insistant pour obtenir la participation de femmes qualifiées dans le gouvernement local, dans l'Etat, dans les autorités nationales et internationales; 2. En utilisant toujours mon bulletin de vote en vue du bien du plus grand nombre; 3. En protestant de suite auprès de mon gouvernement au sujet de toute atteinte contre les droits humains, ou contre les libertés de mes voisins quelle que soit leur place dans le monde; 4. En proclamant dans mon foyer et dans mon entourage ma foi dans le précepte de la fraternité humaine comme fondement d'une paix durable; »

« Tel est le programme que j'adopte et qui constitue le minimum de mes obligations envers la société; mais je chercherai constamment d'autres moyens d'aider partout les hommes et les femmes de bonne volonté qui travaillent à l'amélioration du sort de l'humanité. — Que Dieu m'en donne la force ».

## Le Conseil International des Femmes à Bruxelles, 4-7 juin 1946

Tandis que je rassemble mes impressions pour les livrer aux lectrices du *Mouvement Féministe*, l'avion ronronne régulièrement et survole les plaines de Belgique. A ma droite Waterloo est marqué par une pyramide de gazon, les charbonnages fument, pleins de promesses...

Cette réunion du Comité exécutif de C.I.F., la première depuis la guerre, fut émouvante. Les femmes de 14 pays qui ne s'étaient pas revues depuis six ans, ou plus, s'y retrouvaient quelques peu vieilles, les unes avec le cœur encore lourd d'expériences douloureuses, les autres, les plus jeunes, un peu intimidées d'être dans un groupe aussi varié où dominaient les langues nordiques, l'anglais et le français. Les pays non représentés étaient ceux d'outre-mer ou ceux qui n'ont pas encore surmonté la période difficile engendrée par la guerre, entre autres tous ceux de l'Est de l'Europe. Seule la déléguée des femmes tchéco-slovaques avait pu venir et nous apporta l'expression des tendances nouvelles de son pays, la nécessité d'unir toutes les femmes dans une organisation très vaste. La Pologne a exprimé cette même idée par une longue dépêche, lue et écoutée avec émotion.

Les séances furent, comme de coutume, tout d'abord orientées vers le passé et quel passé... Les victimes de la barbarie nazie furent évoquées dans un silence respectueux, le Sénateur Plaminkova fusillée en 1942, Rosa Manus et d'autres connues et inconnues, torturées dans les camps de concentration ou assassinées parce qu'elles étaient patriotes, la comtesse Apponyi morte à Budapest en 1942, la princesse Cantacuzène décédée chez elle en 1943 au moment de la libération de son pays.

Vinrent ensuite les rapports de la présidente par intérim pour les années 1940-45, de la Baronne Boël pour l'année écoulée et des conseils nationaux pour les six dernières années. Ces rapports furent intéressants à cause de la variété de leur contenu qui révéla pour



Cliché Mouvement Féministe

Baronne BOËL

Présidente du Conseil International des Femmes

beaucoup d'entre eux des expériences très douloureuses.

Par moment on sentait passer un souffle d'héroïsme, ainsi lorsqu'une Anglaise qui a perdu un fils à la guerre et dont un autre fils est mutilé, dont la maison a subi 3 bombardements, a déclaré qu'elle était prête à tendre la main aux ennemis d'hier. Les rapports des commissions permanentes furent inégaux, soit que le travail ait été insuffisamment préparé, soit que les correspondantes aient omis de répondre ou aient répondu trop tard. J'ajoute que la Suisse ne mérite pas d'être à ce point de vue, ce qui est regrettable, car notre pays n'a aucune excuse à invoquer. S'il veut vraiment s'associer à l'effort européen de reconstruction, il doit au moins répondre aux lettres...

L'avenir sera ce que nous le ferons, les femmes le sentent intensément aujourd'hui, dans tous les continents. Pendant la guerre beaucoup d'entre elles ont compris quelle force elles peuvent aider à constituer, si elles le veulent bien: une armée pacifique, une formidable puissance d'opinion réellement démocratique, respectueuse des droits de l'individu, de la famille, de la nation, de l'humanité, une armée dont les armes seraient l'esprit et la foi. Cette pensée fut exprimée surtout par la baronne Boël et par la présidente du conseil des Etats-Unis, qui a rédigé dans ce sens un beau manifeste où il déclare que le monde est à l'heure zéro et qu'il doit payer le prix d'une paix durable et juste.

Le désir de développer l'action du « Comité de Liaison des grandes organisations féminines » fit l'objet d'une discussion animée, où différents points de vue se manifestèrent. Une séance consacrée à ce sujet aura lieu prochainement à Bruxelles, et prendra les décisions à cet effet.

## L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours GENEVE

forme : des infirmières professionnelles, des puéricultrices, des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Programmes et renseignements :

Direction : 15, avenue Dumas

## LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences. Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

## ASSURANCE POUR LA VIEillesse

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE